

Informations de base	
2021/2255(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Le nouveau Bauhaus européen	
Subject	
3.40.07 Industrie du bâtiment et de la construction	
3.50.04 Innovation	
3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	EHLER Christian (EPP)	13/01/2022
	CULT Culture et éducation	ROS SEMPERE Marcos (S&D)	13/01/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZOVKO Željana (EPP) TOIA Patrizia (S&D) LØKKEGAARD Morten (Renew) MIHAYLOVA Iskra (Renew) CUFFE Ciarán (Greens/EFA) RIBA I GINER Diana (Greens /EFA) MELBĀRDE Dace (ECR) LIZZI Elena (ID) DA RE Gianantonio (ID) ERNST Cornelia (The Left) BARRENA ARZA Pernando (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	OLBRYCHT Jan (EPP)	16/12/2021
EMPL Emploi et affaires sociales	MANDERS Antonius (EPP)	25/10/2021

	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional (Commission associée)	MICHELS Martina (The Left)	27/09/2021
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		BRETON Thierry

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
12/07/2022	Vote en commission		
19/07/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0213/2022	Résumé
13/09/2022	Débat en plénière		
14/09/2022	Décision du Parlement	T9-0319/2022	Résumé
14/09/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2255(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 57_o
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ23/9/07932

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Avis de la commission	BUDG	PE703.237	17/03/2022	
Avis de la commission	EMPL	PE704.689	15/06/2022	
Avis de la commission	REGI	PE719.934	20/06/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0213/2022	19/07/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0319/2022	14/09/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)642	05/01/2023	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	31/01/2023	ARUP
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	14/12/2022	UN-Habitat
CUFFE Ciarán	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	11/05/2022	Conseil des Communes et Régions d'Europe
CUFFE Ciarán	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2022	Arup
CUFFE Ciarán	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	25/04/2022	European Federation of National Organisations working with the Homeless (FEANTSA)
CUFFE Ciarán	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	20/04/2022	Architects Council of Europe
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	22/03/2022	Eurocities
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	09/03/2022	Forum Européen pour la Sécurité Urbaine
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	28/02/2022	Europa Nostra
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	12/01/2022	VELUX A/S (VELUX Group)
ROS SEMPERE Marcos	Rapporteur(e)	CULT	27/10/2021	Consejo Superior de Investigaciones Científicas

Le nouveau Bauhaus européen

2021/2255(INI) - 14/09/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 466 voix pour, 83 contre et 55 abstentions, une résolution sur le nouveau Bauhaus européen.

L'Union répond aux enjeux de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et de la raréfaction des ressources naturelles, qui requièrent d'ambitieux efforts politiques d'envergure pour la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, moteur de la quête de renouveau et d'innovation à l'échelle planétaire. En tant qu'«âme» du pacte vert pour l'Europe, le nouveau Bauhaus européen (NBE) vise à **répondre aux besoins de l'Europe en matière d'espace et d'environnement d'une manière transdisciplinaire, durable, inclusive et esthétique**.

Le Parlement a apporté son soutien au projet de NBE, qui aspire à créer un mouvement culturel paneuropéen contribuant à un cadre de vie plus intelligent, plus durable, inclusif et agréable et favorisant le développement des connaissances au niveau local et mondial. Le projet devrait se concentrer sur l'amélioration de la qualité de vie des gens en créant des espaces de vie sains et abordables, en repensant le statu quo et en transformant les espaces, les bâtiments, les villes et les territoires dans lesquels ils vivent.

Gouvernance et critères associés au nouveau Bauhaus européen

Le Parlement a encouragé les États membres à mettre en œuvre le NBE dans leurs politiques nationales et invité la Commission à i) doter le NBE d'un modèle de gouvernance intégré, articulé autour de la participation et de l'adhésion des citoyens, ii) communiquer en temps utile des informations sur les modalités de participation au NBE notamment par l'intermédiaire d'une assistance technique pour les parties prenantes intéressées et de bonnes pratiques.

La résolution a insisté pour que les **critères applicables à la sélection et à l'évaluation des projets** relevant du NBE soient clairement définis. Ces projets devraient notamment satisfaire aux critères suivants: i) soutenir la mise en œuvre de politiques majeures telles que le pacte vert et la décennie numérique, ainsi que de politiques environnementales, industrielles, sociales et culturelles; ii) être pleinement conforme aux principes directeurs du nouveau Bauhaus européen en matière de durabilité, d'inclusivité et d'esthétique; iii) contribuer à créer de nouveaux emplois et de nouveaux débouchés commerciaux; iv) favoriser l'accessibilité et le caractère abordable; v) promouvoir la participation des citoyens; vi) associer les secteurs de la culture et de la création, y compris les créateurs culturels; et vii), être liés aux indicateurs associés au programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Commission est invitée à élargir encore la portée de la NEB en incitant les pays associés et partenaires extérieurs à l'UE à prendre part à l'initiative, notamment par le biais d'un dialogue permanent sur la NEB. Le Parlement a reconnu que la NEB a le potentiel de contribuer à la restauration des villes, des sociétés et de l'économie après la guerre, en particulier dans le contexte de la guerre en cours en Ukraine.

Financement

Déplorant le manque de clarté en ce qui concerne le financement du NBE à partir de 2023, les députés ont plaidé pour une modification du règlement relatif à Horizon Europe dans le contexte de la révision à mi-parcours de l'actuel cadre financier pluriannuel afin de créer un programme «nouveau Bauhaus européen» doté de **500 millions d'euros**.

La Commission est invitée à présenter dès que possible une proposition pour faire du NBE un **nouveau programme à part entière de l'Union**, avant l'adoption du prochain CFP sans grever le financement d'autres programmes sous-financés, en particulier Europe créative, Erasmus+ et le Corps européen de solidarité. Les États membres sont encouragés à allouer des fonds suffisants conformément aux principes du NBE, par l'intermédiaire de leurs plans pour la reprise et la résilience et des fonds structurels et d'investissement européens.

Développement et domaines prioritaires

Les députés ont estimé que le NBE devrait :

- promouvoir des **modes de vie plus durables, socialement inclusifs et innovants** fondés sur de nouveaux modèles globaux de planification, de construction et d'habitation de l'environnement bâti, avec la participation effective des résidents concernés aux processus de décision;
- fournir l'occasion d'envisager une **réhabilitation écologique des espaces publics** dans le but de réaliser les objectifs de décarbonation, de rénover et de réaffecter les bâtiments obsolètes, de transformer les anciennes zones industrielles en espaces publics verts urbains, et de construire les infrastructures nécessaires pour favoriser l'activité physique, les échanges de connaissances et les échanges culturels;
- promouvoir des **villes du quart d'heure**, où tous les services et commodités essentiels sont accessibles à pied, et apporter des solutions innovantes pour le développement de zones urbaines durables, y compris en matière de mobilité durable;
- présenter des **bâtiments abordables** sur le plan financier, inclusifs sur le plan social et économies sur le plan énergétique, et contribuer à un transfert modal vers les transports publics et collectifs et des moyens de transport plus respectueux de l'environnement;
- soutenir les initiatives en faveur de la construction et de la rénovation de **logements sociaux** abordables, de qualité et économies en énergie;
- favoriser la **sécurité et l'efficacité énergétiques** en encourageant l'investissement et en soutenant les solutions et matériaux de basse technologie, à émissions nulles et à faible consommation énergétique;
- faciliter la **transition numérique** en améliorant la connectivité afin d'atténuer la fracture numérique.

Mise en œuvre

Le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres d'établir des liens entre le NBE et la stratégie pour une **vague de rénovations**. Les députés sont favorables à la création, en partenariat avec les parties prenantes concernées, d'un **label NBE** fondé sur des critères précis appliqués de manière systématique, globale et inclusive, qui détermine la valeur des projets sur le plan de la durabilité et d'un point de vue économique, environnemental et social.

La Commission est invitée à créer une **base de données** publique, numérique et facilement accessible des projets et mesures relevant du NBE afin de donner davantage de visibilité aux réalisations de l'initiative et d'en poursuivre le développement en s'appuyant sur des pratiques exemplaires, y compris dans le secteur culturel, et de stimuler le partage des connaissances, la recherche et le développement.

Le nouveau Bauhaus européen

2021/2255(INI) - 19/07/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la commission de la culture et de l'éducation ont adopté un rapport d'initiative présenté par Christian EHLER (PPE, DE) et Marcos ROS SEMPERE (S&D, ES) sur le nouveau Bauhaus européen.

Les députés rappellent que le mouvement Bauhaus originel a marqué une mutation en profondeur du design, de l'architecture et des arts, qui a laissé des héritages importants dans l'optique de démocratiser la culture, qui a débouché sur des innovations fondamentales et favorisé une authentique évolution culturelle et sociale dans un environnement artistique et éducatif progressiste au lendemain de la Première Guerre mondiale, en même temps qu'il a eu des retombées positives sur la vie quotidienne.

Principaux objectifs

Les députés sont favorables au projet Bauhaus européen (NBE), qui aspire à créer un mouvement culturel paneuropéen contribuant à un **cadre de vie plus intelligent, durable, inclusif et agréable** et favorisant le développement de la connaissance à l'échelon local et mondial. Le projet devrait avant tout se concentrer sur :

- **l'amélioration de la qualité de vie** en créant des espaces de vie sains et abordables, en repensant le statu quo et en transformant les espaces, le bâti, les villes, les zones rurales et les territoires, y compris dans les zones et régions moins développées, périurbaines, rurales, isolées ou transfrontalières;
- **l'amélioration de la cohabitation et des espaces publics**, dans l'intérêt de la cohésion sociale et de la vie démocratique, en apportant des solutions aux problèmes de la ségrégation spatiale et de l'exclusion durable de certains groupes sociaux et en protégeant l'environnement lors de la planification et de la construction de bâtiments et des espaces environnants.

Le nouveau Bauhaus européen pourrait contribuer à redéfinir la perception des politiques menées et à modeler l'environnement spatial et conceptuel du futur, dans la perspective d'une Europe plus durable, plus inclusive et plus esthétique. Ces ambitions ne peuvent être réalisées qu'au moyen de projets bien conçus et inscrits dans la durée.

Gouvernance et critères associés au nouveau Bauhaus européen

Le rapport encourage les États membres à mettre en œuvre le NBE dans leurs politiques nationales et invite la Commission à i) doter le NBE d'un modèle de gouvernance intégré, articulé autour de la participation et de l'adhésion des citoyens, ii) communiquer en temps utile des informations sur les modalités de participation au NBE notamment par l'intermédiaire d'une assistance technique pour les parties prenantes intéressées et de bonnes pratiques.

Le rapport insiste pour que les **critères applicables à la sélection et à l'évaluation des projets** relevant du NBE soient clairement définis. Ces projets devraient notamment satisfaire aux critères suivants: i) soutenir la mise en œuvre de politiques majeures telles que le pacte vert et la décennie numérique, ainsi que de politiques environnementales, industrielles, sociales et culturelles; ii) être pleinement conforme aux principes directeurs du nouveau Bauhaus européen en matière de durabilité, d'inclusivité et d'esthétique; iii) contribuer à créer de nouveaux emplois et de nouveaux débouchés commerciaux; iv) favoriser l'accessibilité et le caractère abordable; v) promouvoir la participation des citoyens; vi) associer les secteurs de la culture et de la création, y compris les créateurs culturels; et vii), être liés aux indicateurs associés au programme de développement durable à l'horizon 2030.

Financement

Déplorant le manque de clarté en ce qui concerne le financement du NBE à partir de 2023, les députés plaident pour une modification du règlement relatif à Horizon Europe dans le contexte de la révision à mi-parcours de l'actuel cadre financier pluriannuel afin de créer un programme «nouveau Bauhaus européen» doté de **500 millions d'euros**.

La Commission est invitée à présenter dès que possible une proposition pour faire du NBE un **nouveau programme à part entière de l'Union**, avant l'adoption du prochain CFP sans grever le financement d'autres programmes sous-financés, en particulier Europe créative, Erasmus+ et le Corps européen de solidarité. Les États membres sont encouragés à allouer des fonds suffisants conformément aux principes du NBE, par l'intermédiaire de leurs plans pour la reprise et la résilience et des fonds structurels et d'investissement européens.

Développement et domaines prioritaires

Les députés estiment que le NBE devrait :

- promouvoir des **modes de vie plus durables, socialement inclusifs et innovants** fondés sur de nouveaux modèles globaux de planification, de construction et d'habitation de notre environnement bâti, avec la participation effective des résidents concernés aux processus de décision;

- fournir l'occasion d'envisager une **réhabilitation écologique des espaces publics** dans le but de réaliser les objectifs de décarbonation, de rénover et de réaffecter les bâtiments obsolètes, de transformer les anciennes zones industrielles en espaces publics verts urbains, et de construire les infrastructures nécessaires pour favoriser l'activité physique, les échanges de connaissances et les échanges culturels;
- promouvoir des **villes du quart d'heure**, où tous les services et commodités essentiels sont accessibles à pied, et apporter des solutions innovantes pour le développement de zones urbaines durables, y compris en matière de mobilité durable;
- présenter des **bâtiments abordables** sur le plan financier, inclusifs sur le plan social et économies sur le plan énergétique, et contribuer à un transfert modal vers les transports publics et collectifs et des moyens de transport plus respectueux de l'environnement;
- soutenir les initiatives en faveur de la construction et de la rénovation de **logements sociaux** abordables, de qualité et économies en énergie;
- favoriser la **sécurité et l'efficacité énergétiques** en encourageant l'investissement et en soutenant les solutions et matériaux de basse technologie, à émissions nulles et à faible consommation énergétique;
- faciliter la **transition numérique** en améliorant la connectivité afin d'atténuer la fracture numérique.

Le rapport souligne l'importance de **soutenir les entrepreneurs, les jeunes pousses, les talents et les compétences** au moyen de services visant à promouvoir les entreprises et d'actions de formation, et de contribuer ainsi au pacte vert pour l'Europe en mettant en avant les efforts déployés pour mettre au point des solutions à forte incidence pour l'amélioration de la durabilité et de la qualité de vie.

Mise en œuvre

Le rapport demande à la Commission et aux États membres d'établir des liens entre le NBE et la stratégie pour une **vague de rénovations**. Les députés sont favorables à la création, en partenariat avec les parties prenantes concernées, d'un **label NBE** fondé sur des critères précis appliqués de manière systématique, globale et inclusive, qui détermine la valeur des projets sur le plan de la durabilité et d'un point de vue économique, environnemental et social.

La Commission et les États membres sont invités à encourager la participation directe des autorités locales et régionales à la conception et à la mise en œuvre des projets.